



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil d'administration
du C.C.A.S de SOLLIES PONT

Séance du 12 décembre 2022**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
15	15	13

Date de la convocation
Le 05 décembre 2022

Objet de la délibération
Modification du prix d'entrée
du thé dansant

Vote pour à la majorité des voix
exprimées

POUR : 13
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Référence : EL 2022_15

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à quinze heures, le conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de monsieur André GARRON, président du conseil d'administration.

Etaient présents :

FOUCOU Roseline- - PAPPALARDO Paule-BERTRAND
Huguette-LAMBERT Claude- VINCENTS Christiane-
DELGADO Alexandra- EINAUDI Jacqueline-ACROSSE
Anne Marie

GARRON André-DUPONT Thierry-BARNAY Patrice
PEDRONA Jean Marc

Procurations :

GONNET Marie Françoise donne procuration à FOUCOU
Roseline

Absente excusée :

CARLETTI Sylvie

Absent non excusé :

ROYET René

Invités :

ALZIEU Christophe (Directeur du Pôle Famille Sports
Solidarité)-ECONOMOPOULOS Laurence (adjointe à la
direction du CCAS)

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des
collectivités territoriales, **Monsieur Christophe ALZIEU** est
nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres
présents

Monsieur André GARRON, Président du Centre Communal d'Action Sociale de Solliès-Pont expose au Conseil d'Administration la nécessité de modifier le prix d'entrée du thé dansant organisé par le Centre Communal d'Action Sociale.

En effet, au vu de la conjoncture économique et pour conserver une prestation de qualité, une augmentation de 1.00€ serait souhaitable.

Ainsi, le prix d'entrée passera de 7€ à 8€ à compter de janvier 2023.

AR Prefecture

083-268300795-20221212-DEU_2022_15-DE
Reçu
Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil d'administration, à main levée et à l'unanimité de ses membres présents,
décide de modifier le prix d'entrée du théâtre dansant.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs.
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme.

Le Président du Conseil
d'Administration du C.C.A.S
Docteur André GARRON.

**Vu et exécutoire en application
De l'article 2 de la loi 83213
Du 11/03/82
A SOLLIES-PONT, le
Le Président**



The image shows the official seal of the Commune de Sollies-Pont, CC. The seal is circular and contains the text 'VILLE DE SOLLIES-PONT - CC' around the top edge and '(Mar)' at the bottom. In the center of the seal is a coat of arms featuring a figure holding a staff. A handwritten signature in black ink is written across the seal, extending from the left side towards the right.